Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 28 août 2020

Préavis Nº 60/2020

Demande d'un crédit de **CHF 190'360.- TTC** destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier.

Délégués municipaux	Jean Zucchello, municipal André Darmon, municipal
Commissions chargées de l'étude de ce préavis	Commission des finances Commission Eaux et Egoûts

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les plans directeurs de distribution d'eau (PDDE) des Communes de Givrins et Genolier prévoient tous deux une liaison de secours dans ce secteur avec la commune voisine. Cette liaison a pour but de répondre aux besoins respectifs des deux communes, que ce soit en fourniture d'eau de secours ou d'un soutien plus régulier d'approvisionnement en eau potable.

D'une part, la Commune de Genolier fait face à un manque d'eau de plus en plus prononcé en période d'étiage au cours des dernières années, notamment au droit des sources qui alimentent le réservoir du Bas-les-Côtes. Bien que la Commune de Genolier fasse partie intégrante du SIDEMO (Société Intercommunale Des Eaux du Montant), elle souhaite étudier la possibilité de diversifier son approvisionnement en eau. En effet, le réseau du SIDEMO est à ce jour passablement sollicité par ses autres partenaires.

D'autre part, la Commune de Givrins bénéficie d'une source d'eau suffisante et stable depuis le recaptage de sa source. Elle a donc la possibilité de fournir de l'eau potable à la Commune de Genolier tout au long de l'année et notamment lors des périodes d'étiage. De plus, la Commune de Givrins n'a à ce jour qu'une seule liaison de secours avec la SAPAN, elle doit, selon son PDDE, sécuriser son approvisionnement en temps de crise par la réalisation d'une liaison de secours avec la Commune de Genolier. Celle-ci lui permettra par la même occasion de se relier au réseau du SIDEMO.

2. PROJET

Au vu de ces éléments, les deux Municipalités ont décidés d'étudier et de mettre en place cette liaison de secours faisant l'objet du présent projet. Celle-ci a été prévue pour permettre de répondre aux besoins des deux communes par la réalisation d'une interconnexion du réseau de la Commune de Givrins sur le régime de pression du réservoir du Molard avec le réseau de la Commune de Genolier située sur le régime du réservoir du Bas-les-Côtes.

Cette liaison est prévue par la pose d'une nouvelle conduite en fonte verrouillable DN150 mm, d'une longueur de 145 m. Côté Givrins, le branchement se fera sur la conduite alimentant le réservoir du Molard, également composé d'une conduite en fonte DN150, par la pose d'un T muni d'une vanne DN150 sur la nouvelle liaison de secours.

Côté Genolier, la liaison se fera au droit du coude de la conduite existante située dans le chemin des Chevreuils, le coude à 90° étant remplacé par un T muni d'une vanne sur la nouvelle liaison de secours. Le tracé de la conduite suivra le tracé du chemin forestier et, bien que situé en zone forestière, ne nécessitera pas d'abattage d'arbres.

Côté Genolier, au droit du virage situé au-dessus du carrefour du chemin des Chevreuils, une zone située en bordure du chemin permet l'implantation dans le talus d'une chambre de liaison enterrée. Cette dernière, aux dimensions 4.50 m x 2.50 m x 2.50 m, permettra d'accueillir l'appareillage nécessaire à la jonction des deux réseaux. De par sa proximité avec le réseau des eaux claires, électriques et télécoms, cette dernière sera raccordée aux eaux claires, alimentée en électricité et en Internet pour permettre le déploiement de la télégestion. Cette chambre sera équipée de la manière suivante :

Liaison Givrins – Genolier

Le réservoir du Molard étant situé à une altitude supérieure au réservoir du Bas-les-Côtes, la fourniture en eau de Givrins sur Genolier peut se faire gravitairement sur le régime du Molard, par la pose d'une vanne Clayton à ouverture télécommandée permettant de s'adapter au régime de pression de la Commune de Genolier. Comme déjà évoqué, cette vanne Clayton sera télécommandée et pilotée par le système de gestion du réseau de Genolier, via la supervision du SIDEMO et une autorisation de la télégestion de Givrins.

Sens Genolier-Givrins

Le niveau des deux réservoirs ne permet pas la fourniture directe d'eau de Genolier sur Givrins sans une mise hors service du réservoir du Molard. Il est dès lors nécessaire de procéder à une mise en pression par la mise en place d'une pompe permettant de refouler l'eau de Genolier jusqu'au réservoir du Molard. Cette pompe est également enclenchée à la demande par le système de télégestion en place sur la Commune de Givrins, également conditionnée par une autorisation du SIDEMO.

D'un point de vue hydraulique, la pompe permettant de fournir l'eau de Genolier sur Givrins est dimensionnée sur la base du PDDE afin d'assurer la fourniture de la consommation horaire moyenne future du village, à savoir un débit de l'ordre de 200 l/min. Ce dispositif sera accompagné d'une armoire de commande permettant l'alimentation du réseau électrique et le raccordement aux systèmes de télégestion. Un dispositif de comptage bidirectionnel sera mis en place dans la chambre, permettant de comptabiliser les mètres cubes transitant dans un sens ou dans l'autre.

Pour assurer le renouvellement de l'eau un petit by-pass sera installé sur le dispositif permettant par un orifice calibré de laisser s'écouler 2 l/min dans le sens Givrins-Genolier afin d'assurer le renouvellement de l'eau dans la conduite sur 24h. La chambre prévue enterrée dans le talus à côté du chemin sera accessible par le dessus par deux couvercles verrouillés et répondant aux normes d'accessibilité selon les directives SSIGE. La chambre sera munie d'éclairage et d'échelles d'accès pour faciliter les interventions en lien avec l'autocontrôle et la maintenance. Les conditions relatives à la fourniture de l'eau, les modalités liées à l'autocontrôle, aux frais de construction et d'entretien de cette chambre ainsi que de la conduite seront fixés par une **convention** entre les deux communes.

3. FONCIER

La liaison de secours se situe en majeure partie sur la parcelle 53 localisée sur la Commune d'Arzier-Le Muids et propriété foncière de la Commune de Genolier, ainsi que sur une partie de la route de Châtel (DP18) et du chemin des Chevreuils (DP16) de la Commune de Genolier.

La Commune de Genolier étant propriétaire de l'ensemble du territoire sur lequel se situe la liaison de secours, elle possède toutes les servitudes nécessaires. Une servitude sera inscrite pour la Commune de Givrins.

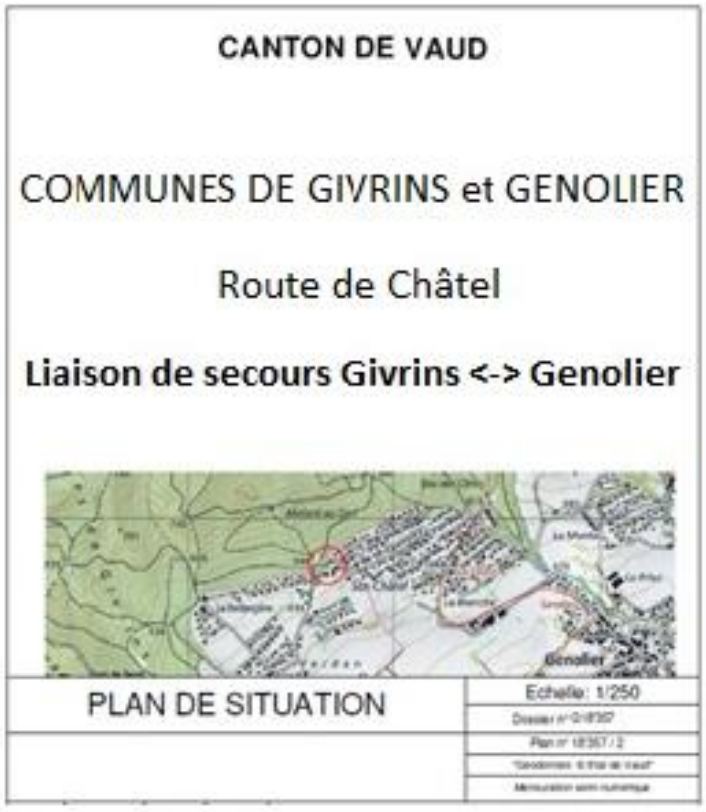

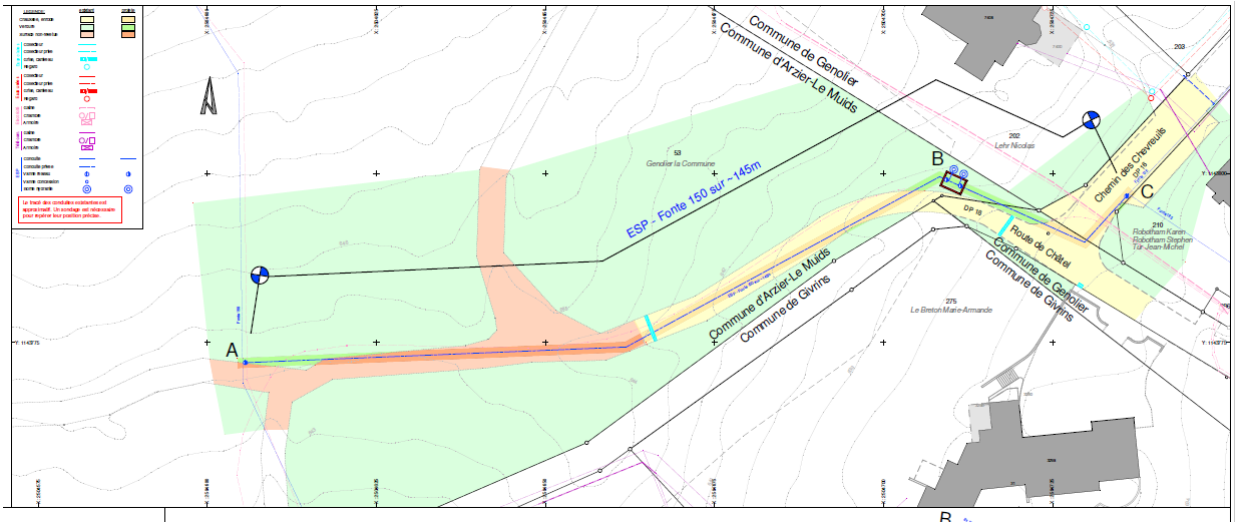

4. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Ce projet fera l'objet d'un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil, fouille, chambre de livraison	CHF 136'000.00
2. Appareillage, conduite, chambre et pompe	CHF 97'500.00
3. Télégestion et compteur	CHF 40'700.00
4. Serrurerie	CHF 5'000.000
5. Raccordement électrique et TT	CHF 13'000.00
6. Honoraires études et direction des travaux	CHF 32'100.00
7. Divers et imprévus	CHF 29'200.00
Total HT	CHF 353'500.00
TVA 7.7 % (arrondie)	CHF 27'220.00
Total du budget à prévoir	**CHF 380'720.00**

Part Genolier, selon convention, ½	CHF 190'360.00
Part Givrins, selon convention, ½	CHF 190'360.00

Ce projet consistant en la réalisation d'une liaison de secours intercommunale fera l'objet d'un subventionnement par l'ECA au titre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et de la défense-incendie. Ce subside intervenant sur la base du décompte des factures, les Communes ont l'obligation de voter l'entier du crédit.

5. FINANCEMENT

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré par les disponibilités de la trésorerie courante.

6. CONCLUSION

La réalisation de la liaison de secours entre les Communes de Genolier et Givrins permet de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des PDDE des deux communes, tant pour la sécurisation et la fourniture d'eau de secours que pour offrir une nouvelle alternative en matière d'alimentation en eau. La Commune de Genolier peut donc bénéficier des excédents en lien avec la source de la Bellangère, propriété de la Commune de Givrins.
L'appareillage, tel que prévu, permet de répondre à quasiment tous les cas de figure et permet une mise en fonction rapide et simple des différents modes de liaison. Ces derniers peuvent fonctionner sur du long terme en cas de problème durable avec une ressource ou lors de travaux.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité de Genolier prie de Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier

vu le préavis municipal N° 60/2020 concernant la demande de crédit de **CHF 190'360.—** destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression en guise de liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier ;

Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e

1. d'adopter le préavis municipal N° 60/2020 concernant la demande de crédit de **CHF 190'360.— TTC** destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression en guise de liaison de secours entre les communes de Givrins et de Genolier;

2. d'accorder un crédit de **CHF 190'360.— TTC** et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;

3. de financer cette dernière par la trésorerie courante ;

4. de prévoir son amortissement global par prélèvement sur le compte de réserve Eaux N° 9280.3.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance 1er septembre, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal

Au nom de la Municipalité :

Le vice-Syndic : G. Richard

la secrétaire : D. Jayet